

AVIS DU MAIRE

concernant un permis de construire déposé le 27/10/2022

PAR :

ARKOLIA INVEST 81 représenté par monsieur BESSIERE Jean-Sébastien

POUR UN PROJET SITUE : Lieudit « La Cave » - 28130 HANCHES – Construction d'une centrale photovoltaïque (220 tables composées de 32 panneaux)
Cadastré 191 : AA 102

Zone PLUI : Npo – SUP : T7-PT2 - Contraintes : Zone de biodiversité – Espace boisé classé – Zone sensible sols argileux aléa moyen

En cas de décision relevant de l'Etat, cet avis est transmis à la direction départementale des territoires dans le mois suivant la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable. Dans les autres cas, il est transmis au service instruction de l'ATD dans le mois suivant la réception de la demande en mairie. Il peut revêtir toute autre forme qui paraîtra utile.

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

| | |
|----------------------------------|--|
| 1.1. SITUATION DU PROJET | Distance approximative de la construction la plus proche : 300 M |
| 1.2. | Existe-t-il des bâtiments sur le terrain ? NON Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? / |
| 1.3. OBSERVATIONS DU MAIRE | Incidence du projet sur les milieux avoisinants (urbains ou naturels) et en particulier conformité avec le PLU : NÉANT Existence d'un élevage ou d'une installation à caractère nuisant à proximité du projet ? NON |

2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

| | | |
|--|--|------------|
| 2.1. VOIRIE | Le terrain est desservi par une desserte publique : OUI | |
| | Largeur de la voie : / | |
| | Nature du revêtement : Bitume | |
| | Appréciation de la desserte par rapport aux besoins engendrés par le projet : | |
| | Y a-t-il un plan d'alignement ? Voirie départementale s'adresser au gestionnaire de la voie | |
| | Une cession gratuite de terrain est-elle nécessaire ? / Y a-t-il des problèmes d'accès ? Lesquels ? | |
| 2.2. RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU | Le terrain est desservi par une desserte publique NON | Avant le : |
| | Diamètre des canalisations : | |
| | Adaptation du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet : / | |
| | Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ? / | |
| 2.3.a. RESEAU DE GAZ | Le terrain est desservi par une desserte publique / | Avant le : |
| | La desserte en gaz est : | |
| | Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ? / | |
| 2.3.b. RESEAU D'ELECTRICITE | Le terrain est desservi par une desserte publique NON | Avant le : |
| | La desserte en électricité est : / | |
| | Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ? Selon les dispositions de l'article L 342-11 du code de l'énergie l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU. Le coût est la charge du pétitionnaire voir permis de construire. | |
| | Le réseau d'électricité situé sur le terrain devra être enterré | |
| 2.3.c. TÉLÉPHONE | Le terrain est desservi par une desserte publique : / | Avant le : |
| | La desserte du téléphone est : | |
| | Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ? | |
| | Le réseau du téléphone situé sur le terrain devra être enterré | |
| 2.3.d. ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES | Le terrain est desservi par une desserte publique – NON | Avant le : |
| | Type de réseau : | |
| | Adaptation du réseau des eaux pluviales par rapport au projet : | |
| | Adaptation du réseau des eaux usées par rapport au projet : | |
| | Y a-t-il des problèmes particuliers (raccordement, extension) ? Lesquels ? | |
| 2.5. RESEAU SECURITE INCENDIE | Existe-t-il une station d'épuration ? / | |
| | Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie ? Non pas de poteau incendie à proximité du site. Se conformer à l'avis du SDIS | |
| | Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ? | |
| 2.6. EQUIPEMENTS COLLECTIFS | 1. La commune pourra-t-elle assurer la scolarité des enfants ? NC | |
| | La commune pourra-t-elle assurer le ramassage scolaire ? NC | |
| | 2. La commune assurera-t-elle la collecte des ordures ménagères ? NC | |
| | 3. Y a-t-il des problèmes relatifs à d'autres équipements collectifs ? Lesquels ? NC | |

3. PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

| | |
|--|-------|
| 3.1. MONTANT DE LA PARTICIPATION PROPOSEE | Néant |
| 3.2. MODES DE PAIEMENT POSSIBLES | Néant |
| | |

4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

| | |
|-----------------------------------|---|
| 4.1. AIRES DE STATIONNEMENT | Les aires de stationnement sont-ils en nombre suffisant ? Voir PLUi |
| | Y a-t-il lieu de prescrire le maintien des arbres existants ? NON |
| | Y a-t-il lieu de prescrire la réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ? NC |
| 4.3. ASPECT EXTERIEUR | L'aspect extérieur du projet est-il conforme ? NC |
| | Observation |

5. AVIS DU MAIRE

| | |
|---|--|
| FAVORABLE. | HANCHES, le 14 mars 2023 |
| | Le Maire, Jean Pierre RUAUT. |
| Défavorable (indiquer les motifs compte tenu des observations tirées des rubriques 13 à 43) : |  |